



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 22 JUILLET 2021

DOSSIER DE PRESSE



www.saoneetloire71.fr

HOMMAGE



Pierre DELIRY

Pierre Deliry, décédé le 25 mai 2021, était une figure locale du Chalonnais.

Conseiller général de Pierre-de-Bresse de 1958 à 1970, ce Chalonnais né en 1924 était apparemment très connu, en son temps, des habitants de Chalon-sur-Saône, du fait de son poste de directeur de la clinique Sainte-Marie, rue du Général Leclerc ; clinique qu'il a délocalisée dans le quartier Saint-Jean-des-Vignes après l'avoir rachetée avec des associés.

Ce père de 5 enfants, veuf depuis quelques mois, était grand-père de 13 enfants et arrière grand-père de 26 petits-enfants.

BRAVO !



Dominique LANOISELET

Au nom du Département de Saône-et-Loire, félicitations à Dominique Lanoiselet pour sa nomination de Chevalier de la Légion d'Honneur.

C'est une belle reconnaissance du travail accompli au quotidien dans ses différentes fonctions et du dévouement de madame le maire de Buxy, conseillère départementale du canton de Givry, présidente de l'OPAC71, discrète mais particulièrement impliquée sans ses fonctions.



Sandrine MARTINET

Le 5 juillet, l'annonce officielle tombait. La judokate paralympique saône-et-loirienne Sandrine Martinet allait porter haut les couleurs de la France et du Département de Saône-et-Loire puisque grâce aux nombreux soutiens, elle devenait porte-drapeau aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2021 !

Pour la championne qui tentera un nouveau titre ce mois-ci, c'est « un rêve fantastique, une fierté de porter l'équipe de France le plus loin possible ». Le Département de Saône-et-Loire s'associe pleinement à la déclaration de celle qui a été la marraine du premier conseil départemental des jeunes de Saône-et-Loire, et qui s'est largement investie à nos côtés lors de la grande fête de la différence.

Bravo aux sélectionnés mais surtout bravo à notre Saône-et-Loirienne que nous encouragerons encore massivement au mois d'août pour le titre de double championne olympique !

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 22 JUILLET 2021

ORDRE DU JOUR

JEUDI 22 JUILLET

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS

● RAPPORTEUR 101

FORMATION DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

● RAPPORTEUR 304

CONVENTION CADRE DE VEILLE, RÉSERVES
ET ACQUISITIONS FONCIÈRES AVEC LA SAFER
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
CONVENTIONS SPÉCIFIQUES DE MISE EN RÉSERVE
Réserves foncières pour accompagner le projet Éclat

● RAPPORTEUR 104

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

● RAPPORTEUR 105

DÉLÉGATIONS À LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

● RAPPORTEUR 103

DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS
INTERNES ET DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

● RAPPORTEUR 202

SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR
PERSONNES ÂGÉES, HABILITÉS À L'AIDE SOCIALE
Attribution d'une avance de trésorerie remboursable

● RAPPORTEUR 206

ÉTABLISSEMENT HÉBERGEANT
DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

● RAPPORTEUR 305

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
Avenants à la convention de délégation de service public
relative à l'exploitation et la commercialisation du réseau
Très haut débit du Département de Saône-et-Loire

● RAPPORTEUR 102

FORMATION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
Orientations

● RAPPORTEUR 106

CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

● RAPPORTEUR 107

LOGEMENT DE FONCTION ET AVANTAGE EN NATURE
Logement de fonction du Président
du Conseil départemental

● RAPPORTEUR 108

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
Frais de représentation

● RAPPORTEUR 109

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
Avantage en nature - Mise à disposition de véhicule

● RAPPORTEUR 110

MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Indemnités de fonction

● RAPPORTEUR 111

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Moyens affectés aux groupes d'élus

● RAPPORTEUR 112

GARANTIES D'EMPRUNT POUR LES ÉTABLISSEMENTS
SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX
Opération de restructuration-extension de l'Ehpad de
Rambuteau à Bois-Sainte-Marie

● RAPPORTEUR 113

MOYENS INFORMATIQUES
ET DE TÉLÉCOMMUNICATION MIS À DISPOSITION DES
CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
À TITRE INDIVIDUEL

● RAPPORTEUR 114

MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR
LE DÉPARTEMENT
Information du Conseil départemental

● RAPPORTEUR 115

INDEMNITÉS DE SINISTRE
Information du Conseil départemental

● **RAPPORT 116**

REPRÉSENTATION EN JUSTICE

● **RAPPORT 117**

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
Désignation des membres élus

● **RAPPORT 201**

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL
Contractualisation avec la Caisse primaire d'assurance
maladie pour le recrutement d'assistants médicaux au
sein des CST éligibles

● **RAPPORT 203**

SOUTIEN A LA PARENTALITÉ
Attribution de subventions 2021
et approbation des conventions d'objectifs

● **RAPPORT 204**

SOUTIEN AUX SERVICES D'AIDE
ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE
Dotation en matériel – prévention des risques
professionnels

● **RAPPORT 205**

CONVENTION AVEC LE GIP GRADES BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ RELATIVE AU DÉPLOIEMENT
DES PROJETS DE TÉLÉMÉDECINE EN EHPAD
Avenant n°1 portant prorogation du délai de versement
du solde de la subvention et prolongation de la
convention

● **RAPPORT 301**

ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE
Aide en investissement

● **RAPPORT 302**

PLAN HABITAT
Attribution d'aides habitat durable

● **RAPPORT 303**

TARIFICATIONS D'ANALYSES RÉALISÉES PAR AGRIVALYS

DE NOMBREUX RAPPORTS CONCERNANT LA NOUVELLE MANDATURE



Cette première assemblée départementale de la nouvelle mandature consiste dans un premier temps :

01

À désigner les représentants du Conseil départemental au sein des commissions internes et des divers organismes extérieurs et délégations des élus

02

À former les commissions spécialisées et désigner leurs membres ainsi que ceux de la commission permanente

03

À voter le règlement, les indemnités, le fonctionnement, etc. de cette nouvelle assemblée.



I TERRITOIRES / ATTRACTIVITÉ

RAPPORT 305

CONVENTION AVEC LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Réserves foncières pour le projet ÉCLAT

Le 10 septembre 2019, le Département de Saône-et-Loire annonçait un projet inédit : un parc historique de spectacles pour raconter les grandes heures de l'histoire en Saône-et-Loire, à travers des personnages célèbres, des légendes fabuleuses, des paysages typiques, des architectures remarquable, et un bâti inspiré de l'architecture bois du Moyen-Âge.

L'équipement culturel de loisirs et d'attractivité touristique, **ÉCLAT**, se veut être une **vitrine incontournable des richesses de toute la Saône-et-Loire**, une **porte d'entrée attractive complémentaire** aux offres existantes, un **exemple en matière d'intégration environnementale** et de développement durable.

ÉCLAT doit, dans un premier temps, accueillir 250 000 visiteurs, et 500 000 d'ici à 10 ans, nécessitant de prévoir une réserve foncière adaptée, par le biais d'un partenariat compétent et cohérent avec les caractéristiques des enjeux de la ruralité.

Dans cet objectif, le Département demande à la SAFER Bourgogne Franche-Comté d'exercer les missions sur l'ensemble de son territoire (veille foncière, négociations

et acquisitions d'emprises, portage foncier ou mise en réserves et gestion foncière). La convention cadre signée aujourd'hui entre le Département et la SAFER BFC acte cette demande de missions de concours technique foncières.

Pour permettre à la SAFER BFC d'acquérir à l'amiable, et en accord avec la communauté de communes Mâconnais-Tournugeois, un ensemble de parcelles (bâti, terrain à bâtir, terres naturelles et agricoles) représentant une surface d'un peu plus de 16 hectares dans la commune de Tournus, le Département s'engage à préfinancer cette opération.

Avec cette acquisition de terrains, la concertation publique va pouvoir débuter cet automne avec les acteurs économiques et associatifs, les partenaires et toutes les personnes qui souhaitent en savoir plus sur ce projet.

● **2 160 400 € versés par le Département à la SAFER BFC pour acquérir 16 hectares destinés au projet ÉCLAT à Tournus**



| SOLIDARITÉS

RAPPORT 201

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL Recrutement d'assistants médicaux



En 2017, pour faire face à la désertification médicale, le Département de Saône-et-Loire innovait en créant **le premier Centre de santé départemental en France** : une réponse fiable et rapide aux besoins des territoires frappés par le manque de soins médicaux de proximité en Saône-et-Loire.

Aujourd'hui, avec près de 70 médecins généralistes, 6 centres de santé et 23 antennes médicales, la collectivité imagine encore de nouvelles actions.

En s'appuyant sur « Ma santé 2022 » lancée par le Gouvernement, qui propose des réponses aux défis auxquels est confronté le système de santé français, le Département entend épauler les médecins dans leur pratique quotidienne via le recrutement d'assistants médicaux. Ce dispositif phare de la stratégie nationale vise à améliorer encore l'accès aux soins et à permettre le développement de nouvelles formes de prises en charge : accueil du patient, aides à la réalisation d'actes techniques, dépistage, aides au remplissage de dossiers...

Afin d'inciter les centres de santé à recruter, l'Assurance maladie a mis en place une aide forfaitaire à l'embauche durant 5 ans :

- 36 000 € la première année pour un temps plein
- 27 000 € la deuxième année
- 21 000 € à partir de la troisième année

Le Centre de santé départemental a prévu de recruter un assistant médical par centre de santé territorial éligible. Trois sont concernés dans le département : Le Creusot, Montceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône.

- **Un premier assistant médical va rejoindre le Centre de santé territorial du Creusot à compter du 1^{er} septembre 2021.**

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La stratégie nationale de soutien à la parentalité vise à répondre aux attentes des familles en difficulté durable ou passagère. Les actions du dispositif passent par un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), des points info famille (PIF), de la médiation familiale mais également des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Le Département de Saône-et-Loire qui intervient dans le domaine du soutien à la parentalité poursuit son engagement auprès de 11 structures pour l'année 2021 :

- 1 500 € pour l'association La Pomme Verte pour le Lieu d'accueil enfants-parents « Pom'ouverte » à Chalon-sur-Saône
- 1 500 € pour la Mutuelle Enfance Petite Enfance, pour le lieu d'accueil enfants-parents « Les abeilles » à Digoïn,
- 500 € pour l'association La Ribambelle pour le lieu d'accueil enfants-parents « Temps de la récré » à La Clayette
- 94 000 € pour LE PAS Sud Bourgogne pour Mâcon-Cluny-Tournus (lieu d'écoute, de prévention, d'accompagnement et de soutien)
- 54 400 € pour AMARRE en Charolais-Brionnais (Association de médiation, d'accompagnement à la rencontre, de ressources et d'écoute)
- 122 500 € pour les PEP 71
- 115 000 € Sauvegarde 71
- 15 000 € pour la Maison des parents du Creusot
- 15 000 € pour la Maison de la petite enfance et de la famille de Digoïn
- 15 000 € pour la Maison de la famille de Chalon-sur-Saône
- 15 000 € pour le Kiosque famille d'Autun

● **449 000 € de subventions sont attribuées à 11 structures de Saône-et-Loire**



RAPPORT 204

SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES, HABILITÉS À L'AIDE SOCIALE

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux de Saône-et-Loire n'ont pas été épargnés par la crise sanitaire. Confrontés à une diminution drastique du nombre de demandes d'admission (décès, report des entrées), la perte d'activité et de recettes induite, a fragilisé encore plus des situations financières déjà en déséquilibre.

Fort de sa compétence majeure que sont les solidarités, le Département a adopté en urgence, le 14 mai 2020, un plan de soutien de 25 M€ dans lequel une enveloppe était dédiée à l'attribution d'avances de trésorerie remboursables pour l'ensemble des structures contribuant aux missions sociales qu'il finance.

Un nouveau règlement pérennise cette mesure pour les établissements éligibles : EHPAD, Petites unités de vie et résidences autonomes, dont la totalité des places sont habilitées à l'aide sociale.

Deux établissements bénéficieront d'une avance remboursable :

- 36 960 € pour la petite unité de vie
→ Anaïs de Cormatin
(24 places)
- 200 000 € pour l'EHPAD
→ Charles Michelland de Saint-Germain-du-Bois
(72 places)

● 236 960 € d'avances remboursables attribués par le Département



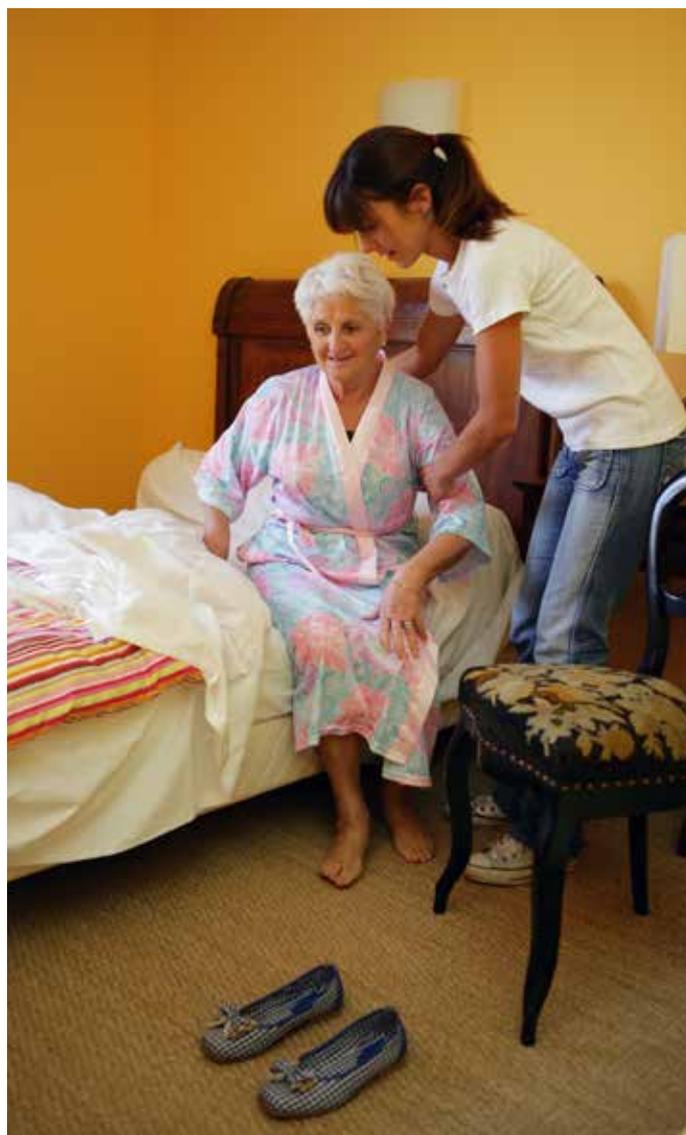
SOUTIEN AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Encourager le **maintien à domicile** des personnes âgées et en situation de handicap est **une des priorités du Département depuis 2015 et un engagement pour la nouvelle mandature**. Diverses actions ont été conduites avec une réelle impulsion en 2019 pour mieux garantir la pérennité et l'accessibilité de l'offre, apporter des réponses de qualité et valoriser les métiers d'aide à domicile, indispensables pour permettre une alternative à l'hébergement en structures d'accueil.

Dans cet objectif, l'Assemblée départementale a approuvé la mise en place de nouvelles modalités de financement pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Le paiement direct de ceux-ci par le Département depuis le 1^{er} janvier 2021 est source de simplification pour les usagers, et l'expérimentation de tarifs complémentaires doit permettre d'apporter une première réponse. Cette démarche s'est accompagnée d'une revalorisation progressive de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) jusqu'à la mise en place d'un tarif unique à 20,50 € depuis novembre 2020.

Concernant les salariés de ces services, la difficulté des conditions de travail ajoutée aux faibles rémunérations et au manque de perspectives de carrière, influent directement sur la perte d'attractivité de la profession. Pour faire face et valoriser ces métiers, le Département lançait une expérimentation en juin 2020 en mettant à disposition des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile 50 véhicules de services et en les dotant de 500 kits d'aides techniques.

Pour poursuivre dans cette ambition en faveur du maintien à domicile et la valorisation de ces professionnels, le Département prévoit dès cette année une nouvelle dotation de kits d'aides techniques qui inclut cette fois la formation des personnels référents pour développer l'usage de ces aides techniques par les salariés. Cette démarche s'inscrit dans une politique de prévention des risques professionnels qui devra permettre de réduire les risques d'accidents du travail liés à l'accompagnement bénéficiaires dans leurs déplacements. Elle nécessite que les SAAD se mobilisent autour de ces enjeux, que le partenariat CARSAT – Département pourra permettre d'accompagner.



- **Un appel à candidature sera lancé auprès de l'ensemble des SAAD autorisés par le Département du 26 juillet au 8 septembre 2021**



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère - Hôtel du Département -
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78

e.labruyere@saoneetloire71.fr

